



Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 7 Avril 2025

L' an 2025, le 7 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HENNEBELLE Dominique, Maire.

Présents : M. HENNEBELLE Dominique, Mme KUBINOWSKI Sylvie, M. DELRUE Christian, Mme COUPET Marie-Noëlle, M. PAWLACZYK Daniel, Mme LOISON Danièle, M. TIRLOT Dominique, Mme GAUTIER Odile, M. TOROK Gilbert, M. HUGOO Olivier, M. DAVIGNY Alexandre, M. GIACALONE Alfio, Mme BEDU Marcelle, M. LECOCQ Olivier, Mme BARISELLE Vanessa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BELLAMY-FERAND Patrick à M. GIACALONE Alfio, M. GAUTIER Dominique à Mme GAUTIER Odile, Mme BACRO Marie-Françoise à M. HUGOO Olivier

Absent(s) : Mme BRAHIM Myriam

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15
- Procuration : 3

Date de la convocation : Samedi 22 mars 2025

Date d'affichage : 22/03/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture de Béthune

Le : 08/04/2025

Et publication ou notification

Du : 08/04/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. HUGOO Olivier

SOMMAIRE

1) [Compte Rendu Réunion du Conseil Municipal du 27 Janvier 2025](#)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Janvier 2025

2) [Nomination d'un Conseiller Municipal Délégué](#)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite procéder à la nomination d'un conseiller municipal délégué. Cette nomination intervient dans le but d'alléger les délégations au 3^{ème} Adjoint M. Daniel PAWLACZYK.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme M Gilbert TOROK conseiller municipal délégué pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant les travaux.

3) Modification des indemnités de fonctions

Rapporteur : Madame Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de modifier la répartition des indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués suite à la nomination d'un nouveau conseiller municipal délégué

FONCTION	NOMBRE ELUS	INDICE AU 01/01/2019	POURCENTAGE
MAIRE	1	1027	46.8%
ADJOINTS	4	1027	18%
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES	2	1027	6%

4) Compte Financier unique 2024

Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, à la majorité adopte le compte financier unique 2024.

5) Affectation de résultat 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

400 000.00 € au compte 1068 (recette d'investissement)

579 909.11 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

6) Subventions 2025

Rapporteur : Monsieur Christian DELRUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répartir les subventions de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention
Association Tennis de Table	900
Association Souvenirs d'Antan	400
Association les Archers Saillygeois	550
Association la Boule Saillygeoises	700
Harmonie Municipale	2 800

DDEN	100
Association Sailly- Dancing	2 700
Club Détente et Loisirs	850
Association des Donneurs de Sang	500
Amicale des décorés du Travail	600
Amicale Sailly Rando-run	500
Sailly en Fêtes	2 000
Coopérative scolaire école élémentaire	1 500
Coopérative scolaire école maternelle	320
Amicale Sportive	2 500
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500
CCAS Sailly-Labourse	11 000

7) Taux imposition 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de voter les taux d'imposition 2025 comme suit :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	50.09 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	75.26 %
Taux de TAXE d'HABITATION	16.97 %

8) Investissements 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le montant total des investissements 2025 qui s'élève à : 784 852.78 € (dépenses nouvelles) et 823 425.08 € (restes à réaliser)

9) Budget Primitif 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif comme suit :

Section de Fonctionnement 2 782 376.11€
Section d'Investissement 1 779 677.86 €

10) Modification du Tarif de Cantine

Rapporteur : Madame Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de fixer les tarifs du repas servi à la Cantine Scolaire à compter du 1er Septembre 2025 comme suit :

TARIFS

QF $\leq$ 450 €	1 €
QF entre 451 et 617	3.45 €
QF $\geq$ 618	3.95 €
PAI sans repas	2 €
Personnel Communal, Enseignants et Adultes	4.25 €
Inscription le jour même	5 €

11) Tarifs 2025 pour les colonies et le CLSH - Vacances été

Rapporteur : Madame Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du séjour à **325 € par séjour par enfant pour les colonies 2025.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe comme suit les tarifs 2025 pour le CLSH des vacances d'été.

Vacances d'été

SAILLYGEOIS	EXTERIEURS
QF $\leq$ 450 13 €/jour/enfant	QF $\leq$ 617 40 €/jour/enfant
QF > 451 15 €/jour/enfant	QF > 618 42 €/jour/enfant

12) Tarifs centre de loisirs sans hébergement des mercredis et des petites vacances

Rapporteur : Madame Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de fixer les tarifs des participations des familles pour les petites vacances et les mercredis comme suit à **compter du 01 septembre 2025.**

PETITES VACANCES

SAILLYGEOIS		EXTERIEURS	
QF $\leq$ 450	QF > 451	QF $\leq$ 617	QF > 618
13€/Jour/enfant	15€/jour/enfant	40 €/jour/enfant	42€/jour/enfant

MERCREDIS

a) JOURNEE

SAILLYGEOIS		EXTERIEURS	
QF $\leq$ 450	QF > 451	QF $\leq$ 617	QF > 618
13 €/Jour/enfant	15 €/jour/enfant	30 €/jour/enfant	32 €/jour/enfant

b) DEMI-JOURNEE

	SAILLYGEOIS		EXTERIEURS	
	QF ≤ 450	QF > 451	QF ≤ 617	QF > 618
Avec REPAS	10 €/Jour/enfant	12 €/jour/enfant	22 €/jour/enfant	24 €/jour/enfant
Sans REPAS	8 €/Jour/enfant	10 €/jour/enfant	17 €/jour/enfant	19 €/jour/enfant

13) Tarifs 2025 pour le Raid ADOS

Rapporteur : Madame Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif Raid Ados à **40 € par jour et par enfants**.

14) Remboursement Colonies d'Hiver

Rapporteur : Madame Sylvie KUBINOWSKI

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que certaines familles ont bénéficié des PASS COLO concernant la colonie d'hiver 2025.

Etant donné que ces familles saillygeoises avaient déjà réglé leur séjour, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder au remboursement d'une partie de leur séjour.

15) Création d'emploi non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Madame Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer 1 emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique pour effectuer les missions de l'Agent des services techniques suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures (TC) à compter du 1er août 2025 pour une durée maximale de 1 mois sur une période de 2 mois.

16) Création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi

Rapporteur : Madame Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité la création à compter du 01 Mai 2025 d'un Agent des Services Techniques dans le grade des Adjoints Techniques relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes : - **Agent d'entretien des espaces verts**

17) Délibération portant accueil des personnes volontaires en service civique

Rapporteur : Madame Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité pour une mission de service civique dans le domaine du Péri scolaire et Médiathèque à compter du 1^{er} septembre pour une durée de 10 mois. Le temps de travail sera de 24 heures hebdomadaire.

18) SIVOM de la Communauté du béthunois - Renouvellement de la convention Multipartite communale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'état – Signature

Rapporteur : Monsieur Daniel PAWLACZYK

Le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention Multipartite communale de coordination entre la Police Municipale et les forces de la sécurité de l'Etat.

19) Acquisition de plein droit d'un bien sans maître

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'incorporer le bien sis LA VOIE DE FOURRIERE référence cadastrale ZD 56 contenance 794 m2 et le présumé sans maître dans le domaine communal.

20) Vente d'une parcelle Résidence les Près

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Chrystelle ETEVE domiciliée à Sailly-Labourse, 36 domaine de Bellenville souhaite acquérir un terrain résidence les Près afin d'y construire une maison.

le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de vendre la parcelle cadastrée AK 329 à Madame Chrystelle ETEVE pour le prix de 32 000 €.

21) Implantation de feux tricolores - Demande de subvention auprès de la CABBALR au titre de fonds de concours

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal 2 projets d'implantation de feux tricolores sur la Commune de Sailly-Labourse

- Création d'un carrefour à feux tricolores micro régulé équipé de 3 jeux et d'une armoire au carrefour de croisement de la route nationale D 943 et de la rue de Mazingarbe
- Modernisation de carrefour à feux avec installation d'un système de régulation du trafic basé sur des capteurs vidéo ainsi que le remplacement des signaux piétons vétustes au carrefour croisement de la route nationale D 943 et de la rue de Noeux

Le coût du matériel s'élève à **28 673 € HT (Devis AXIMUM)**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière de la CABBALR au titre de fonds de concours pour un montant de 10 000 €

22) Aménagement du cimetière - Demande de subvention auprès de la CABBALR au titre des fonds de concours

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité le Projet d'Aménagement du Cimetière. Il a pour objectif de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite à savoir :

- Création de places de parking uniquement affectées aux personnes à mobilité réduite
- Réfection des allées en sable de marquise

Les travaux seront réalisés par les ETS VERRIER. Le coût global de ces travaux s'élève à **80 104.50 € HT**. Le conseil municipal DECIDE de solliciter l'aide financière de la CABBALR au titre de fonds de concours pour un montant de **24 031.35 €**.

23) Remboursement Baby-Gym

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser à la famille de l'enfant Enola MONNIER la somme de 100 euros car l'enfant n'a pas participé au cours de Baby-Gym.

24) Attribution de compensation 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation pour 2024 soit un montant de 131 201 €.

25) Décisions dans le cadre des délégations du Maire

- a) La commune a pris un avenant concernant le marché public de maîtrise d'œuvre de la RD 943 afin de prolonger le délai d'affermissement la tranche optionnelle 1 jusqu'au 25/11/2025 de prolonger le délai d'exécution de la tranche optionnelle 1 jusqu'au 31/12/2028 et de prolonger le délai d'exécution de la tranche optionnelle 3 jusqu'au 31/12/2028
- b) La Commune confie l'entretien des chaudières à ANVOLIA de PONT à MARCQ pour une durée d'un an à compter du 10 Février 2025 pour un montant de 3 600.00 € TTC.
- c) La commune a établi un devis complémentaire (moins-value) concernant le marché public Aménagement sanitaire primaire et extension de la restauration scolaire et a signé un avenant n° 1 pour le Lot 1 d'un montant de - 8 074.28 € TTC. Le montant total du marché était de 354 000.00 € TTC, il sera donc de 345 925.72 € TTC.
- d) La commune a établi un devis complémentaire pour le lot 3 Aménagement sanitaire primaire et extension de la restauration scolaire et a signé un avenant de 7 880.10 € TTC. Le montant initial du marché était de 130 836.36 € TTC, il sera donc de 138 716.46 € TTC.
- e) La commune a établi un devis complémentaire pour le lot 6 Aménagement sanitaire primaire et extension de la restauration scolaire et a signé un avenant de 1 023.31 € TTC. Le montant initial du marché était de 35 966.71 € TTC, il sera donc de 36 990.02 € TTC.
- f) La Commune confie la dératisation à CHRISTAL de NEUILLY-PLAISANCE et décide de conclure un contrat pour une durée de 1 an du 07/03/2025 au 06/03/2026, renouvelable par reconduction expresse 2 fois, le montant est fixé à 2 360.00 € TTC et révisible chaque année.
- g) La commune établit un contrat pour la collecte et la remise du courrier par la poste pour un montant total de 2 276.64 € TTC pour l'exercice 2025.

- h) La Commune établit un contrat d'acquisition de progiciels et de prestations de services pour le logiciel BERGER LEVRAULT afin d'assurer une prestation d'assistance. La durée du contrat est de 3 ans à compter du 15 octobre 2024 au 14 octobre 2027. Le prix forfaitaire annuel HT est fixé comme suit : cession du droit d'utilisation et progiciels 5 725.00 HT et maintenance formation 615.00 HT.
- i) La Commune confie la maintenance de l'application CENTOCITY à CENTAURE SYSTEMS de NOEUX LES MINES et conclue un contrat pour une durée de 1 an du 16/04/2025 au 15/04/2026 pour un montant de 1 008 €TTC.

FIN de la Séance : 19 h 20

Secrétaire de Séance : M Olivier HUGOO

Le Maire,
Dominique HENNEBELLE

